

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur*:

« Les grandes puissances ont signé, en 1852, à Londres, un protocole qui constata les droits du roi de Prusse sur Neuchâtel. Le gouvernement de l'Empereur, engagé comme les autres cabinets, ne pouvait, quelque fût son intérêt pour la Suisse, méconnaître ce que les traités ont consacré.

« En 1848, une révolution a eu lieu à Neuchâtel et a rompu les liens qui attachaient le canton au roi de Prusse. Ce souverain a constamment protesté contre le nouvel ordre de chose en réservant expressément ses droits, et n'a cessé de réclamer en faveur d'une partie de la population, qui se plaignait d'être opprimée par les vainqueurs.

« Au mois de septembre dernier, le parti vaincu essaya de prendre sa revanche en invoquant le nom du roi. Cette tentative échoua, le canton fut occupé par les troupes fédérales, et les Neuchâtelois pris les armes à la main furent traduits devant les tribunaux suisses.

« Cet événement devait naturellement amener un conflit entre la confédération et la Prusse; car la première, en faisant marcher des troupes pour rétablir l'ordre dans le canton de Neuchâtel, prétendait remplir une obligation fédérale; la Prusse, de son côté, trouvait son honneur engagé à ne pas laisser juger les hommes qui avaient relevé l'étendard du roi, et qui, d'après leur conviction, se battaient pour le droit et la légalité.

« Par le fait de la position géographique de la France, l'attitude de son gouvernement devait nécessairement avoir une influence marquée sur la solution du différend. Aussi était-il de l'intérêt des deux parties de ne rien négliger pour s'assurer son concours.

« Le Roi de Prusse s'adressa à l'Empereur en lui exprimant, en termes vivement sentis, tout l'intérêt qu'il portait à des hommes compromis pour sa cause. Il pria Sa Majesté de réclamer leur mise en liberté, en lui faisant part, en même temps, de ses dispositions conciliantes.

« Le gouvernement français, heureux de pouvoir

prévenir un conflit entre deux puissances auxquelles le lien des relations amicales, s'empresse de satisfaire au vœu du roi Frédéric-Guillaume, et, fort de ses intentions bienveillantes envers la Suisse, comme des sentiments conciliants de la Prusse, il demanda l'élargissement des prisonniers neuchâtelois. Il représenta au conseil fédéral que l'honneur de la Confédération ne serait nullement compromis, car ce n'était pas aux réclamations de la Prusse, mais aux sollicitations de la France qu'elle accorderait la mise en liberté des prisonniers.

« D'autre part, le gouvernement de l'Empereur ne laissa pas ignorer les heureux résultats que pourrait avoir cette concession, puisqu'elle devenait, pour la France, une sorte d'obligation d'empêcher tout conflit armé et de faire ses efforts pour obtenir du Roi de Prusse un règlement définitif de la question, conforme aux vœux de la Suisse.

« Malheureusement, ces considérations si sages n'ont point été appréciées, les conseils de la France ont été repoussés, et le gouvernement fédéral a mieux aimé céder aux influences démagogiques qui s'agitent autour de lui, que de se rendre à des avis bienveillants et inspirés uniquement par le désir de résoudre à l'amiable une question qui, depuis trop longtemps en suspens, pourrait, en se compliquant, troubler le repos de l'Europe.

« Ainsi la France a rencontré, d'un côté, la modération, le désir sincère de terminer une question délicate, une déférence courtoise pour sa situation politique; de l'autre, au contraire, une obstination regrettable, une susceptibilité exagérée et une indifférence complète de ses conseils.

« La Suisse ne devra donc pas s'étonner si, dans la marche des événements, elle ne trouve plus le bon vouloir qu'il lui était facile de s'assurer au prix d'un bien léger sacrifice. »

Voici quelques extraits de la correspondance de Berlin, du journal *le Nord*, à la date du 15 décembre; la publication faite hier par le *Moniteur*, leur donne un intérêt particulier:

« La tournure que vient de prendre le conflit de Neuchâtel et l'imminence d'événements décisifs ab-

sorbent exclusivement l'attention publique. Dans tous nos cercles politiques et militaires, chacun, suivant sa position, s'occupe de cette question. Hier, le bruit a circulé ici qu'à Neuchâtel une tentative pour délivrer les prisonniers aurait échoué. Bien que cette nouvelle ne soit pas confirmée par des renseignements authentiques, elle caractérise la disposition des esprits dont le gouvernement ne peut plus s'empêcher de tenir compte.

« J'ai entendu parler, dans des régions bien informées, de la mobilisation partielle de deux corps d'armée qui serait ordonnée et accomplie dans le plus bref délai. Notre organisation militaire exige cette mobilisation, dans les cas où il s'agit d'opérations militaires sur une grande échelle.

« Chaque corps d'armée est composé de 4 régiments d'infanterie, et 4 régiments de cavalerie, d'un régiment d'artillerie, d'un régiment d'infanterie de réserve, d'un bataillon de carabiniers et d'une division de pionniers, ensemble d'une force de 21,000 hommes. Par la mobilisation ce corps d'armée est porté à 36,000 hommes par l'adjonction de 4 régiments d'infanterie et de 4 régiments de cavalerie de la landwehr. On assure que plusieurs bataillons du corps des chasseurs carabiniers qui valent les meilleures troupes de cette arme feront partie de l'expédition.

« Tenez pour certain qu'à l'heure qu'il est, le plan d'une expédition militaire est positivement arrêté, et qu'il sera mis en œuvre avec ensemble et rapidité, à moins que des incidents d'une autre nature ne viennent heureusement arrêter l'effusion du sang.

« Ainsi que je vous l'ai fait pressentir hier, le rappel des représentants de Russie et de France du siège fédéral ne se confirme pas. La présence de ces diplomates à Berne est de toute nécessité afin d'éviter que, le cas échéant, le représentant d'Angleterre ne s'empare du rôle de médiateur, chose dont on ne se soucie guère à Berlin. »

On écrit de Berlin, le 15 décembre, au *Journal allemand* de Francfort:

« L'Angleterre et l'Autriche ne veulent pas con-

FEUILLETON

LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

Calypso courut au quartier de la marine, où elle trouva les deux officiers marinières, dont nous ne décrivons pas les transports d'allégresse. Ils voulurent féliciter Emma sur le champ. Nous renonçons à faire le tableau de cette joie calme chez les uns, bruyante chez les autres, profondément sentie par tous. Le lendemain, Ernest ne salua pas Geneviève sans une certaine timidité; un bienveillant sourire l'accueillit; madame de Graincourt fut la première à l'encourager par quelques mots d'une interprétation facile. Emma observait avec plaisir ce changement subit dans les manières du commis de marine.

M. de Graincourt, devenu tout joyeux, était à chaque instant sur le point de laisser partir sa bordée; on voyait qu'il avait hâte de renouer pour la dernière fois l'union de Geneviève et d'Ernest, mais il sentait qu'il n'était pas encore temps, et l'on parlait de l'arrivée du *Danube*. C'était le sujet obligé de la conversation, car il répondait à toutes les pensées secrètes des interlocuteurs. Pour Geneviève, pour son père, le *Danube* signifiait presque autant Ernest que Montaiglon.

— Dès aujourd'hui, je veux aller à la pointe aux signaux, disait le vieil officier, qu'on m'envoie prévenir aussitôt que le *Danube* sera en vue. Il achevait à peine cette phrase lorsqu'on sonna à la porte.

— Si c'était lui, pensa Emma.

— Si c'était monsieur Montaiglon, s'écria Geneviève.

— Mon enfant, dit madame de Graincourt en échangeant un sourire avec Ernest, ton impatience est bien grande. Quoique nous désirions autant que toi le bonheur d'Emma, nous ne sommes pas si prompts à croire que la personne attendue va paraître à chaque instant.

On entendit un colloque animé dans l'antichambre; la voix de Calypso retentissait en exclamations pressées, puis une voix plus grave répondit:

— Mais enfin qui est-ce donc? demanda M. de Graincourt en se levant. Calypso ne connaît personne à Brest.

Le docteur Esturgeon qui parut en ce moment expliqua tout par sa seule présence. Emma tressaillit. La dernière fois qu'elle avait entendu la voix de cet homme, elle avait perdu sa dernière espérance. Julien, qui venait de rentrer, se plaça auprès de sa sœur en fronçant le sourcil et faisant la moue.

— Comment êtes-vous revenu en France, docteur?

— A bord de quel navire? Où est Montaiglon? Nous apportez-vous de ses nouvelles? — Telles furent les questions simultanées d'Ernest, de

M. et de madame Graincourt. Le docteur salua lentement, jeta un regard observateur sur l'assemblée, abusa de toutes les formules de la politesse et finit par s'asseoir.

— Montaiglon est encore à la Martinique, je l'y ai laissé très-bien rétabli et s'occupant activement avec le plus grand succès des affaires de mademoiselle Desgalets et de son frère.

— Ah! il nous ménageait cette surprise, ou bien il a oublié de m'en parler dans sa lettre, dit Ernest.

— Il a été si pressé qu'il m'a chargé de vous apprendre le reste de vive voix. Il voulait revenir par le bâtiment de Bordeaux qui m'a ramené, mais le gouverneur l'a retenu pour lui donner le commandement de l'*Améthyste*.

Chacun des assistants pensa que Montaiglon n'avait pas voulu mettre le docteur dans la confidence de son retour par le *Danube*; personne ne fit d'observation.

— Je vous dirai, poursuivit le chirurgien, après avoir naturellement offert une prise de tabac au commandant Graincourt, je vous dirai que sa guérison est un vrai miracle. Après une rechute épouvantable qui l'avait fait condamner par toute la Faculté, après trois jours de vomito, d'agonie, de crises inconcevables, il a commencé à reprendre vie contrairement à toute présomption. Son moral de fer l'a sauvé. Je me rendrai cette justice que je ne l'ai pas négligé un seul instant. Dès que j'ai entrevu la chance de le sauver, je l'ai entouré de gens ca-

sentir à une indemnité territoriale pour la cession de Bolgrad, mais elles sont disposées à admettre que la nouvelle frontière soit tracée entre les deux Bolgrad, à égale distance de l'un et de l'autre. Il est probable qu'on finira par s'entendre sur cette base; mais les difficultés seront d'autant plus grandes sur la question des Principautés. L'Autriche veut, et il existe à cet égard des manifestations officielles, que les grandes puissances s'en tiennent à la garantie des anciens privilèges et immunités des Principautés en laissant le surplus à la Porte comme affaire intérieure du pays. Mais la partie adverse ne veut consentir à aucun prix à cet arrangement. Bien que l'Angleterre et l'Autriche aient stipulé expressément que dans la nouvelle conférence on se bornerait à traiter la question de Bolgrad et de l'île des Serpents, la question des Principautés ne pourra manquer de provoquer prochainement de graves débats. »

On parle beaucoup à Francfort de deux communications faites à la Diète par l'envoyé prussien. Il s'agirait d'abord de la note du 8 décembre, par laquelle la Prusse fait connaître à ses agents diplomatiques à l'étranger sa détermination de récupérer ses anciens droits sur Neuchâtel par tous les moyens dont une puissance européenne peut disposer; et, en second lieu, de ne pas faire appel à la Diète, en ce moment du moins, les propres forces de la Prusse paraissant devoir suffire pour atteindre le but qu'elle se propose.

On dit que cette dernière communication a été surtout accueillie avec des marques de satisfaction par tous les plénipotentiaires. Ils doivent, à l'issue de la séance, en avoir immédiatement référé à leurs gouvernements. — L. Boniface.

(Constitutionnel.)

On écrit de Vienne, 13 décembre, au *Correspondant de Nuremberg*:

Quand l'Autriche et l'Angleterre ont refusé de retirer leurs troupes des Principautés et de la mer Noire, elles ont déclaré qu'elles agissaient ainsi, uniquement dans le but d'obtenir des garanties pour l'exécution des dispositions territoriales du traité de Paris. C'est l'exécution de ces dispositions qui seule était alors en question; depuis, les puissances ont résolu d'ouvrir une nouvelle conférence, et par suite ont été soulevées des difficultés provenant des autres conditions de paix non exécutées. Mais ce fait n'a altéré en rien les déclarations précédentes de l'Autriche et de l'Angleterre, et, si nous sommes bien informés, ces déclarations ont même été renouvelées pour éviter tout malentendu. L'occupation des Principautés et de la mer Noire ne dépend donc que de la question des frontières et demeure étrangère aux autres stipulations du traité. Aussitôt que cette question sera réglée, l'évacuation aura lieu, quelles que soient les difficultés qui pourront surgir encore à l'égard de la navigation du Danube et de l'organisation des Principautés. »

Les journaux anglais ont publié le texte de la déclaration de guerre faite à la Perse, par ordre du gouverneur général de l'Inde, et publiée à Calcutta, le 1^{er} novembre.

Par une autre proclamation, les navires marchands persans chargés pour les ports anglais,

ayant fait voile avant le 1^{er} novembre, seront protégés; et ceux qui sont en chargement dans les ports anglais auront leur cargaison affranchie de tous droits en prouvant qu'elle a été embarquée dans les trente jours à partir de cette époque. Cependant des réserves sont faites à l'égard des navires qui auraient à bord des officiers persans ou des dépêches ou articles de contrebande de guerre.

Une troisième notification garantit à tous les sujets du shah résidant dans les territoires de l'Inde sous la dépendance de la reine, qui ne sont ni consuls, ni agents consulaires, la liberté de continuer leurs affaires sans aucune gêne et condition.

(Constitutionnel.)

On lit dans l'*Univers*, sous la signature Jules Gondou :

« La *Patrie* reproduit une correspondance de la *Presse*, dans laquelle on mande de Paris à ce journal :

« Dès que l'Empereur Napoléon a eu connaissance de l'attentat dirigé contre le Roi de Naples, il a fait complimenter le Roi d'avoir heureusement échappé à cette tentative d'assassinat. Les rapports diplomatiques et officiels n'existant plus entre les deux gouvernements, l'Empereur a fait parvenir au Roi son compliment par voie indirecte. Mais Sa Majesté n'a pas voulu donner, comme on l'a dit, un air d'apparat et un éclat extraordinaire à sa démarche inspirée par des sentiments personnels et conformes à de hautes convenances. — Y. »

« Nos lettres de Naples confirment ces détails, c'est par l'intermédiaire du consul général de France dans la capitale des Deux-Siciles que les premiers compliments de S. M. l'Empereur ont été portés au Roi. M. le comte de Hatzfeld, ministre de Prusse, chargé momentanément des intérêts napolitains, à Paris, a fait parvenir ensuite à Naples, non-seulement les félicitations personnelles de l'Empereur, mais celles du gouvernement français. »

« S. M. le roi Ferdinand a répondu avec empressement à ces témoignages de sympathies; les réponses ont dû être reçues hier à Paris. »

« On se demande quelle conduite a été tenue dans cette circonstance par le gouvernement anglais. »

On lit dans le *Moniteur de la Flotte*, sous ce titre :

« *Traité avec le Roi de Siam.* — Une lettre que nous recevons de la mer des Indes, en date du 15 septembre, donne quelques détails sur le traité conclu entre le représentant de la France, M. de Montigny, et le Roi de Siam. »

« Ce traité a été signé le 15 août à Bangkok, capitale du pays. Il se compose de 24 articles, et il est exécutoire dans le royaume de Siam proprement dit, ainsi que dans le Laos siamois, le Cambodge siamois et le Malacca siamois, contrées importantes qui dépendent du même gouvernement. »

« On assure qu'il confère aux sujets français des avantages commerciaux étendus; il consacre, en outre, la liberté religieuse sous certaines conditions et dans les limites définies, et il assure aux savants qui voudraient visiter ces contrées si curieuses à étudier, une protection toute spéciale. »

C'est la première fois qu'on stipule en faveur de la science, et il appartenait à la France de prendre cette glorieuse initiative.

« Il paraît que M. de Montigny a été reçu à la cour de Siam avec les plus grands égards. Le Roi lui a rappelé qu'avant et depuis le règne de Piatak, l'auguste fondateur de sa dynastie, le pays qu'il gouverne avait toujours été le fidèle allié de la France, et il a dit qu'il regardait comme un grand honneur pour lui d'être l'allié d'un Napoléon. C'est un fait remarquable que la popularité qui s'attache au nom de Napoléon dans toutes les régions de l'extrême Orient. Nos marins ont tous récemment encore recueilli la même observation dans les ports du Japon. »

« Le souverain actuel du royaume de Siam est un prince intelligent. Il a secoué le joug des Chinois, qui autrefois jouissaient de tous les privilèges et avaient le droit presque exclusif de faire le commerce. Il montre une tolérance religieuse qui lui fait honneur, et gouverne avec équité. La religion dominante des habitants est le bouddhisme, aggravé par les pratiques les plus bizarres. Ils adorent les éléphants blancs, qu'on trouve en assez grand nombre dans les forêts du Sund. Un de ces animaux, regardé comme le représentant de Boudha sur la terre, possède un très-beau temple à Bangkok même et un palais. »

« Nos marins ont été admis, par faveur spéciale, à voir sa demeure mystérieuse, dont le chef des prêtres leur a fait les honneurs. »

« Cet animal semble comprendre le caractère sacré dont l'ignorance des hommes le revêt. Il est d'une gravité et d'une dignité extraordinaires. Il porte à ses jambes, un peu au-dessus du genou, de gros anneaux d'or incrustés de pierres précieuses, et sur la tête un magnifique diadème en perles fines mêlées de diamants d'un très-grand prix. Tous les jours, au lever du soleil, il apparaît sur le seuil de son temple et donne le signal de la prière en regardant le ciel et en élevant en l'air sa trompe, qui est peinte en or. Son instinct est si grand, que jamais il ne manque à cette démarche. »

« Le peuple siamois, quoique d'un caractère assez doux dans certaines circonstances, pousse le fanatisme jusqu'à la cruauté. Dans l'été de 1853, l'éléphant sacré étant mort, cet événement fut attribué par la rumeur populaire au grand-prêtre, qui ne lui avait pas donné, disait-on, tous les soins que son état réclamait. Alors le peuple se porta vers le palais en demandant la mort de ce malheureux, qu'on eut beaucoup de peine à soustraire à sa fureur. »

« Il y a, dans la ville de Bangkok, une mission catholique française très-estimée. Ses progrès ont été lents, mais solides, et c'est par le catholicisme seul que la civilisation de ces peuples pourra se faire. »

« M. de Montigny a quitté le royaume de Siam au commencement du mois de septembre, pour se rendre en Cochinchine, où l'on sait qu'il est arrivé. On ne tardera pas à avoir des nouvelles du résultat de sa mission dans cet empire. — L. d'Hortier. »

Nous réunissons quelques nouvelles d'Amérique, reçues par les derniers paquebots :

« Le steamer anglais *Dee*, arrivé le 20 novembre à Grey-Town, y a apporté la nouvelle que les trou-

pables, je ne l'ai pour ainsi dire pas perdu de vue.

La bonne maman Titine s'est merveilleusement bien conduite de son côté; elle et ses enfants se sont montrés infatigables. Mon infirmier en chef n'avait qu'à témoigner un désir, je n'avais qu'à faire un signe, tous ces braves gens se mettaient en quatre. Ils trouvaient à l'instant les médicaments, les sangsues, etc... Quand j'ai pu lui faire prendre quelques aliments j'ai été servi à souhait. Rien n'a manqué. Bref, sa convalescence a été rapide, il est maintenant mieux portant que jamais.

— Mais, docteur, comment avez-vous fait pour obtenir de quitter la Martinique?

— Il est avec le ciel des accommodements. J'ai fléchi la rigueur du gouverneur qui voulait me garder encore, et grâce à l'arrivée de quelques officiers de santé de la Gadeloupe, j'ai pu abandonner un pays où les meilleures tables sont fort mauvaises. Nous commençons à manquer de tout à Fort-Royal. Figurez-vous que le gouverneur, par un sentiment d'humanité fort louable, mais peu avantageux à ses commensaux, avait donné, pour le service des malades, toutes ses boîtes de Colin, toutes ses conserves de France, et la meilleure partie de sa basse-cour.

— En sorte, cher docteur, dit malignement M. de Graincourt, que votre cœur n'a pu résister à cette dernière catastrophe.

— Dites mon estomac, commandant! Le cœur n'a rien

à voir là-dedans... Ce pauvre cœur! les gens du monde le mettent à toutes les sauces!...

— Vous disiez donc que M. de Montaignon avait mis en bonne voie les affaires de ma nièce? interrompit la mère de Geneviève.

— Oui, madame, il est parvenu à faire déterrer le secrétaire de M. Desgalets; il y a trouvé des papiers importants qu'il a mis entre les mains du procureur du roi; le gouverneur et l'ordonnateur ont pris un intérêt particulier à l'affaire. On a fait comparaitre M. le gérant. Plusieurs des pièces qu'il produisait ont paru suspectes; on les a examinées avec plus de soin, elles ont été reconnues fausses. Une descente de justice a eu lieu à l'habitation, on y a trouvé des cachets de notaire contrefaits. Cette première découverte en amènera d'autres sans doute. Provisoirement le maître fripon est à la geôle, et attendu la position intéressante des plaignants, l'affaire est instruite d'office: car Montaignon n'était pas à même de se porter partie civile.

Le docteur n'apportait que de bonnes nouvelles, les préventions d'Emma se dissipèrent; Julien se rapprocha. L'on parla beaucoup de la Martinique, un peu de Brest, où l'actif chirurgien-major avait eu le temps de faire récolte honnête de bruits plus ou moins dignes de foi. On lui demanda quelques détails sur sa traversée de Saint-Pierre (Martinique) à Bordeaux.

— Ne m'en parlez pas; c'est à fendre l'âme. Les vents

nous ont contrariés pendant les quinze premiers jours, il a fallu ménager les provisions, nous avons été pitoyablement nourris durant tout le voyage; et pour comble de malheurs, nous venons d'être assaillis par ce terrible coup de vent du 7, qui a fait tant de mal sur les côtes de France. Enfin ce n'est que par un hasard inespéré que nous sommes entrés à bon port... Aussi, après tant de contrariétés, il faut encore que je rende grâce à ma bonne étoile, car un peu plus je partais à bord du *Danube*.

— Que dites-vous du *Danube*? demanda le commissaire.

— Comment! vous ignorez encore le sort de cette gabarre!

— Oui, docteur, que lui est-il donc arrivé?

— Perdue corps et biens sur les Pierres-Noires; c'est la nouvelle de Brest. Un coup de foudre n'aurait pas produit un effet plus prompt dans l'assemblée. Emma ne poussa pas un cri, ne tomba pas en défaillance, ne dit pas une parole. Elle resta glacée, immobile, pétrifiée en quelque sorte, seulement ses yeux s'arrêtèrent sur le docteur avec une fixité menaçante. Julien, Calypso et Geneviève s'étaient instinctivement rapprochés de la jeune fille. Elle se leva bientôt, et d'un pas lent, elle se rendit dans sa chambre.

— Vous l'avez tuée, s'écria Ernest au désespoir.

— Ma pauvre enfant! mon Dieu! c'en est donc fait!

pes de Walker avaient reçu un renfort de 490 hommes, et qu'elles occupaient San-Carlos et Seraqui. La route de transit était libre : Walker n'avait pas fait bloquer la rivière San-Juan, ainsi qu'on s'y attendait.

» D'un autre côté, on a appris que trois cents volontaires, recrutés la plupart dans le Tennessee et le Mississippi, ont quitté la Nouvelle-Orléans, le 26, à bord du vapeur *Tennessee*, pour aller rejoindre l'armée de Walker.

» La contre-partie de ces nouvelles se trouve dans le bulletin suivant, publié par le *New-York-Herald* :

« Nos correspondants de Washington nous transmettent d'importantes nouvelles relativement à l'Amérique Centrale. Ils nous assurent que la ligue contre Walker recevra sous peu des secours considérables en hommes et en argent des gouvernements du Chili et du Pérou. Le premier fournira, dit-on, un millier de soldats et le second un million de dollars, provenant de la vente du guano. L'Équateur est, croit-on, également décidé à fournir son contingent pour aider à exterminer les terribles flibustiers.

« La Nouvelle-Grenade a refusé de faire partie de la coalition. Ces nouvelles nous sont confirmées par l'arrivée de l'*Illinois*.

» Des lettres particulières de Tamauliper (Mexique) portent qu'une bataille rangée a eu lieu le 10 novembre près de Monterey entre Vidaurri et Garza; ce dernier a été complètement battu, et ce n'est qu'à grand-peine qu'il est parvenu à se sauver.

» Par voie de San-Francisco nous apprenons qu'une révolution a éclaté en Sonora et que les forces du gouverneur Gandara ont été complètement battues par celles de son concurrent Aguilar. A la suite de la bataille, dans laquelle 50 hommes ont été blessés, Gandara s'est réfugié à Luzon.

» Nous avons reçu, d'autre part, des nouvelles directes de Mexico, elles vont jusqu'au 5 novembre, et portent que Gandara s'étant placé à la tête de 500 Indiens, s'était emparé de la ville d'Horcalitas. Les Indiens ont également battu les troupes du gouvernement à Rosa rio et commis des actes de brigandages sur d'autres points du territoire.

» On croyait dans la capitale que le général Moreno livrerait, le 5, une bataille décisive aux insurgés de Puebla. Plusieurs personnes ont été arrêtées à Vera-Cruz, sous accusation de conspiration. On craignait toujours une invasion de la part de l'Espagne, mais population était bien préparée à la résistance.

» Enfin les avis de San Francisco, par le *Niagara*, vont jusqu'au 5 novembre. Quoique le résultat de l'élection ne fût pas encore officiellement connu, il était certain que M. Buchanan avait la majorité en Californie. Le gouverneur avait retiré sa proclamation déclarant la ville de San-Francisco en état de siège, et le comité de vigilance avait rendu les armes dont il s'était emparé et qui appartenaient à l'Etat. Les Chinois, divisés en deux camps, en sont venus aux mains dans les derniers jours d'octobre, près de Mount-Spring, sur la route de Sonora, à 55 miles de Stockton. Les combattants étaient au nombre d'environ 2,600; les chefs des Cantons et des See-Yups s'étaient rencontrés à Sacramento, et s'étaient entendus sur les dispositions de la bataille. Il n'y a eu heureusement que quatre morts et quatre blessés,

le malheur te poursuit, murmura madame de Graincourt en suivant les pas de sa nièce.

— Docteur Esturgeot ! dit avec véhémence le vieux commandant, docteur Esturgeot ! savez-vous que vous nous plongez tous dans la désolation ? Docteur Esturgeot ! cette nouvelle est-elle vraie ? répondez !

Le chirurgien-major, stupéfait, n'articula pas un mot et fit un mouvement pour sortir.

— Non ! non ! vous ne vous en irez pas sans avoir démenti cette absurde...

Le *Danube* ne peut être perdu, poursuivit M. de Graincourt en saisissant le bras du chirurgien dites, dites que c'est un vain bruit sans aucun fondement. De qui le tenez-vous ! mais parlez, parlez donc ! J'attends que vous ayez fini, comme j'attendais auparavant qu'on m'apprit de quoi il était question.

— Du *Danube*, du *Danube*, reprit l'ancien commandant d'une voix tonnante.

— Eh bien ! avant de monter, j'ai trouvé à la porte de la préfecture maritime, le capitaine de corvette qui revient des Pierres-Noires où il a été envoyé pour constater le sinistre ; il m'a tout appris : il a vu les débris de la gabarre, il a retrouvé son nom en toutes lettres.

M. de Graincourt, découragé, se laissa tomber sur un fauteuil : Ernest s'approcha de lui et lui serra silencieusement la main. Le docteur sortit, il ne respira librement que dans la rue.

grâce à l'intervention du shériff qui, aidé des citoyens des environs, est parvenu à rétablir l'ordre et à faire 250 prisonniers.

FAITS DIVERS.

On écrit d'Alexandrie au *Times* :

« Il a été décidé que l'expédition organisée par M. d'Escayrac de Lauture, pour l'exploration du Nil blanc, n'ira pas actuellement au delà d'Assouan. Cette détermination est due surtout à l'époque avancée de la saison ; mais on dit que M. de Lauture se flatte que ce délai produira de bons résultats. Il permettra aux membres de l'expédition de s'acclimater, et ils pourront ainsi conjurer plus aisément un des dangers de leur voyage. Beaucoup de personnes paraissent craindre que le retard ne soit, au contraire, un coup mortel porté à l'expédition. Ce serait bien fâcheux, si l'on considère les peines que l'on s'est données et les dépenses déjà faites, s'élevant à 20,000 l. st. et supportées par le gouvernement égyptien pour organiser l'expédition. M. Thryford est arrivé à Assouan avec la flottille de chaloupes dont il est chargé, mais la nouvelle nous parvient en même temps que l'un des petits bateaux à vapeur a été brisé en pièces en tentant de franchir les premières cataractes. »

— Une mère pieuse n'abandonne aucun livre à ses enfants sans l'avoir lu, et s'être assurée qu'il ne contient aucune page qui puisse effaroucher leur précieuse innocence. Les Almanachs surtout exigent cette précaution, leur petit format et leurs gravures attirant la curiosité des enfants sur ces petits livres toujours à leur portée, qui, inoffensifs en apparence, contiennent presque toujours quelque sujet licencieux. Il est même d'usage immémorial de les terminer par des anecdotes grivoises. Mais l'*Almanach religieux* fait exception et peut être abandonné aux imaginations les plus pures ; il est rédigé par un ecclésiastique éclairé, dont la mission pastorale consiste à faire l'éducation religieuse de la jeunesse, et n'a rien écrit ni rien admis dans l'*Almanach religieux* qui ne soit de la plus parfaite convenance.

CHRONIQUE LOCALE.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul est irrévocablement fixé au lundi 29 décembre, à une heure, dans la salle de la Mairie.

Les personnes qui ont bien voulu faire des lots, celles qui travailleraient à en faire, ou qui n'ayant pas assez de loisir pour travailler se proposent d'en acheter, sont priées de les déposer le plus tôt possible, soit au siège de la société, rue des Payens, soit au bureau du Journal.

On trouvera dans l'un et l'autre lieu des billets de loterie.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Marseille, 18 décembre. — On a des nouvelles de Naples, en date du 15.

» Tous les Anglais résidant en cette capitale, et tous ceux qui n'y sont que de passage, ont signé une adresse de félicitations au Roi, et ils se sont rendus au palais pour la lui présenter. Le Roi a manifesté une profonde

— Ouf ! se dit-il, quelle scène ! ils croient apparemment que Montaignon était à bord... mais il commande l'*Améthyste* ; que diable ! j'en suis sûr !... Après tout, m'en voici dehors, qu'ils s'arrangent.

Là-dessus le docteur Esturgeot regarda sa montre et força le pas, car il était invité à dîner chez le prévôt de l'hôpital, gourmet émérite et membre zélé de la Société du Cancan maritime.

Une heure après, Emma crachait le sang. Sa constitution, ruinée par les chagrins et les inquiétudes, n'avait pu résister à cette dernière secousse. Un vaisseau s'était rompu dans la poitrine. L'on appela des médecins, ils déclarèrent que le mal était extrêmement grave, il ne fit qu'empirer les jours suivants.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 66 80.
4 1/2 p. 0/0 hausse 63 cent. — Fermé à 94 63

BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 66 83
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 94 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

émotion et il a témoigné toute sa reconnaissance pour une démarche qui honore l'humanité.

» Tous les étrangers de distinction ont également rendu visite au Roi, concurremment avec la population.

» L'illumination de Naples, en signe de réjouissance, a duré quatre jours.

« Turin, 18 décembre. — On a des nouvelles de Constantinople du 10.

» Des navires français sont attendus dans le Bosphore. — Les Russes ont débarqué des armes et des munitions à Zella.

» Les travaux dans les arsenaux de la Perse se poursuivent avec une ardeur infatigable, d'après des instructions reçues de Téhéran.

» Feruk-Khan doit se rendre en France. — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 11 au 17 décembre.

A la suite de la liquidation, et jusqu'au détachement du coupon de la rente, l'élan de la spéculation avait paru se modérer et le marché avait pris en même temps des allures fermes qui pouvaient faire croire à la consolidation définitive de la hausse. S'il n'en a pas été ainsi, si la rente a perdu deux coupons en dix jours, cela tient à ce que l'un des principaux motifs sur lesquels la hausse s'était établie ne s'est pas réalisé. On a éprouvé une déception sérieuse, lorsqu'on a vu que la Banque, malgré l'amélioration incontestable de son encaisse, ne changeait rien à son escompte. On s'attendait si bien à la voir réduire son escompte à 3 0/0, ou du moins prolonger ses échéances à soixante-quinze jours, que beaucoup d'achats s'étaient faits en vue de la hausse que devait produire cette mesure.

Une cause particulière est venue d'ailleurs peser sur les cours, et a fait éclater la baisse qui couvait sourdement ; c'est l'émission d'obligations annoncée par la Compagnie de l'Est, qui a mis le feu aux poudres. A ceux qui prétendent qu'un appel de 50 millions ne peut avoir aucune influence sur un marché aussi vaste que le nôtre, on peut répondre avec raison que cette circonstance, indifférente dans un moment de prospérité, dans une période de hausse, agit tout autrement lorsqu'un marché est plein d'incertitude. Les obligations de la Compagnie de l'Est, en offrant aux petits capitalistes un revenu plus élevé que la rente, déterminent des ventes d'inscriptions au comptant, et comme ce marché est moins étendu que celui du terme, une réaction s'y produit aisément.

La liquidation des chemins de fer a été fort mauvaise. Les acheteurs avaient compté sur une hausse qui n'a pas répondu à leurs espérances, et il y a eu insuffisance de capitaux disponibles, en présence des besoins d'argent qui se sont manifestés. Aussi les reports se sont-ils tendus au dernier moment d'une manière exorbitante. Il en est résulté une baisse générale, non-seulement sur les chemins de fer, qui ont tous fléchi de 10, 15 et 20 francs ; mais encore sur la rente qui est tombée à 66 50. Cette baisse a été effacée depuis par une reprise qui a ramené les choses au point où elles étaient avant cette liquidation.

Les valeurs industrielles sont un peu délaissées. On recherche seulement la Caisse générale des chemins de fer à 540, à cause de l'emprunt espagnol ; la Caisse centrale de l'industrie, à 160 ; la Compagnie franco-américaine, à 475 ; l'Union des gaz, à 250 ; et les Verreries aux environs du pair.

Les actions du chemin de fer de la Croix-Rousse sont regardées comme un placement avantageux. La souscription obtint un très-beau succès.

Il en est de même des actions de la Compagnie du chemin de fer de Nassau, dont la souscription, ouverte chez M. Stokes et C^e, dépasse toutes les prévisions et sera prochainement close.

On n'a plus besoin de recommander aux capitalistes la Compagnie marbrière du Maine ; l'empressement avec lequel le capital se souscrit montre la confiance du public dans cette entreprise.

En dehors du parquet on place facilement encore les actions des Huiles-Gaz, et celle de la compagnie métallurgique des Trois-Bassins, dont la deuxième édition se couvre rapidement.

J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 21 décembre 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédée dame v^e MORIN-GUILLEMÉ, propriétaire à Saumur, rue du Portail-Louis, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits en noyer et en acajou, couettes, matelas, couvre-pieds, rideaux, environ 100 draps, 200 serviettes, essuie-mains, quantité d'effets, et chemises, canapé, glace, fauteuils voltaire et autres, chaises garnies, flambeaux, guéridons, tables, commodes, buffets, armoires, argenterie, bijoux, livres, quantité de cuivrierie, tonnes et barriques, vin, bouteilles vides, ustensiles de pressoir, fer, ferrailles, quantité d'outils, bateau et engins de pêche, belle batterie de cuisine, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %. (741)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 10.

Demande en séparation de Biens.

D'un exploit du ministère de Milon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 19 décembre 1856, et d'un autre exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du même jour, enregistré ;

Il appert que dame Victorine BRIDIER, épouse de M. Jean-Marie BORIEU, marchand, demeurant avec lui à Montreuil-Bellay,

A formé contre ledit sieur Borien, et contre M. Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, syndic de la faillite dudit Borien, sa demande en séparation de biens, et que M^e Beaurepaire a été constitué pour occuper sur cette demande.

Saumur, 20 décembre 1856.

BEAUREPAIRE,

(738)

Avoué-licencié.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur, en date du 19 décembre courant, le sieur BORIEU, marchand, demeurant à Montreuil-Bellay, a été déclaré en état de faillite ouverte; M. Besson, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,

(739)

E. CORNILLEAU.

A VENDRE

Un très-bon et très-beau

BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE.

S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION ET PAR LOTS, En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur, Le dimanche 21 décembre 1856, à midi,

UNE PIÈCE DE VIGNE, Située aux Gravelles, commune de Bayneux,

Contenant 53 ares 5 centiares, joignant au nord M. Gautier-Chesnau, au midi M. Blandin, au levant MM. Dovalle, Albert et Poisson, et au couchant M. Blandin.

Cette pièce pourra être divisée en six lots.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant soit à M. et M^{me} TRANCHANT-CHEVALIER, boulangers à Saumur, rue Saint-Pierre, soit à M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Il y aura toutes sûretés pour les acquéreurs et les plus grandes facilités pour les paiements. (712)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION

de FOIN, PAILLE, LUZERNE ET AVOINE.

Le samedi 27 décembre 1856, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Foin, Paille, Luzerne et Avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n^o 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (723)

A VENDRE

Un BILLARD neuf en acajou, avec tous ses accessoires.

S'adresser à M. NANCEAUX, à Saumur, rue de la Comédie. (690)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL-SUR-MARNE.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT.

AVIS.

Le succès du *Chocolat Menier* suit toujours une marche ascendante. La fabrication loyale et très-soignée de ce produit, ses qualités alimentaires spéciales, le font rechercher autant par les malades que par les vrais amateurs de Chocolat. Cette préférence est bien légitimement due à la *maison Menier*, qui l'emporte sur toute autre fabrique par sa longue expérience et par une habileté bien reconnue à perfectionner les produits qu'elle livre au public.

Pour éviter les pièges de la contrefaçon, il faut n'avoir confiance qu'aux tablettes portant le nom *Menier*, lisiblement écrit sur une étiquette à quatre médailles.

Prix: 1 fr. 90 c. — 2 fr. 20 c. — 2 fr. 50 c. — 3 fr. et 3 fr. 50 c. le 1/2 kil. Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (432)

BIENS IMMEUBLES

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Et par le ministère de M^e DUTERME, notaire, en son étude à Saumur, Le dimanche 28 décembre 1856, à midi.

CEs BIENS SE COMPOSENT DE :

1^o Un morceau de vigne rouge, situé au canton de la Dovalerie, commune de Souzay, contenant 80 ares 01 centiare, y compris un petit morceau de terre le joignant.

Ce morceau pourra être divisé en quatre lots de 18 à 20 ares chacun, sera vendu en totalité ou par lots; il joint au levant Pierre Guibert, au midi Pierre Salzais.

2^o Un morceau de terre et vigne, situé à la descente de la Croix-Blanche, commune de Dampierre, joignant au midi Gauchais, au nord François Hardouin, au couchant le chemin. Ce morceau contient 13 ares 75 centiares.

3^o Un autre morceau de terre avec rangées de vigne, situé au canton des Vaux, même commune, contenant 13 ares 75 centiares; il joint au nord Bertrand, au midi un chemin.

4^o Un autre morceau, au même canton, même commune, contenant 11 ares, joignant au nord Guiocheau, au midi Jacques Dureau.

5^o Et un morceau de vigne rouge et blanche, au canton de Gaudier, commune de Dampierre, contenant 44 ares 65 centiares, joignant au levant le clos des Ruettes, au nord M. Ch. Gauron, au midi M^{me} Fermé, et au couchant M. de Tigné.

On accordera toutes facilités pour les paiements. (724)

Rue de l'Ancienne-Messageries, 13,

DÉSIRÉ

Raccommode bottes et souliers en tous genres, à des prix modérés.

ÉTRENNES.

MAISON POLTI FRÈRES

(L'une des plus importantes qui existent en France),

7, RUE ROYALE, A TOURS.

L'exposition des Articles d'Etrennes aura lieu mardi 16 courant. Jamais, à aucune époque, les Assortiments de la maison POLTI n'ont été aussi considérables et aussi variés. Bronzes d'art de Pradier, Duret, Fratin, Méne, Cumberworth; Ebenisterie de la maison Tahan, etc., etc., etc.

En dehors de toutes les charmantes Fantaisies de circonstance, MM. POLTI ont l'honneur de rappeler à leur nombreuse clientèle leurs Assortiments de Bijouterie, Jouaillerie, Orfèvrerie, Horlogerie, qui rivalisent avec succès avec Paris, non-seulement par leur importance, mais aussi comme prix.

Spécialité de Parures pour mariage et de Montres de GENÈVE, garanties.

Seuls correspondants directs de la maison C. Christoffe et C^{ie}, pour la vente de l'Orfèvrerie argentée et dorée par les nouveaux procédés. — Réargenterie (740) et dorure de tous les articles anciens, par le nouveau ou l'ancien système.

Année 1857.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES

A PARIS, rue Saint-Sulpice, 30. | A LYON, Grande-Rue-Mercièrè, 19.

50 centimes.

ALMANACH RELIGIEUX

ÉTRENNES CATHOLIQUES

Pour l'an de grâce 1857 — (Deuxième année),

Rédigé par un membre du haut clergé de Paris.

SUITE DU CONTENU :

CALENDRIER SPÉCIAL, avec 2 et 3 saints par jour et les noms usuels dérivés des noms de saints.

GOVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE. Le Sacré Collège. — Cardinaux, Episcopat français. — Ministère des cultes, etc.

LA SAINTE MESSE (Explication des cérémonies de), avec 14 gravures.

FIN DE LA GUERRE D'ORIENT. — Rentrée triomphale de l'armée d'Orient. — Le Congrès de Paris. — Le Traité de paix.



LA SCEUR ROSALIE. — Sa Vie et sa Mort.

LE PRINCE IMPÉRIAL. — Sa Naissance et son Baptême.

LES INONDATIONS. — Voyages de l'Empereur au secours des inondés.

LES NOUVELLES ÉGLISES DE PARIS. — Sainte-Clotilde, Saint-Eugène.

REINE DES CIEUX. — Morceau de musique sacrée.

ANECDOTES. — Pensées morales, etc.

Un joli volume avec Gravures et Couverture en couleur.

PRIX : 50 CENTIMES.

En cette ville, chez M. GAULTIER, libraire; dans toutes les librairies religieuses; dans les localités sans libraire auprès des colporteurs. Et chez l'éditeur HOUSSIAUX, rue du Jardinot, 3. — (Il y a des exemplaires estampillés pour la vente à la porte des églises.)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,